



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 13 novembre 2019



Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

AIDE PAC A L'ASSURANCE RÉCOLTE 2019

Les exploitants ayant sollicité **l'aide PAC à l'assurance récolte** doivent adresser à la Direction Départementale des Territoires **le formulaire de déclaration de contrat** cosigné par l'assureur et l'exploitant d'ici le **02 décembre 2019**, date limite de réception à respecter pour éviter des pénalités.

Ce formulaire de déclaration de contrat pré-rempli a été envoyé aux exploitants **par l'entreprise d'assurance**.

Il appartient aux agriculteurs de vérifier la conformité des informations y figurant (numéro Pacage, identification, surfaces et cultures) et de le **signer** avant de le transmettre à la DDT.

Toute inexactitude doit être signalée à l'assurance pour que la correction soit prise en compte et qu'un nouveau formulaire soit transmis à l'exploitant dans les délais.

Contact :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE TARN-ET-GARONNE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 22 23 45